Docusign Envelope ID: 6E33B697-32B4-4E5D-89AD-C9DFFCEBD174

ABIVAX
Société anonyme au capital de 774.107,40 euros
Siège social : 7-11 boulevard Haussmann, 75009 Paris
799 363 718 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMNISTRATION DU 4 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 4 septembre, à 15 heures,

Les membres du Conseil d'administration d'Abivax (la « **Société** ») (ci-après le « **Conseil** » ou les « **membres du Conseil »**) se sont réunis sur convocation de la présidente du Conseil par voie de téléconférence, conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil.

[…]

Madame Sylvie Grégoire préside la réunion en sa qualité de présidente du Conseil (ci-après le « **Président** »).

Le Président constate que la moitié au moins des membres du Conseil sont présents ou représentés et que, conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Conseil peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Le Président rappelle au Conseil qu'il est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[…]

- Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital par incorporation des réserves (acquisition des actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux)

- Constatation d'un exercice et du nouveau montant du capital social

[…]

- Modification corrélative des statuts

[…]

- Pouvoir pour les formalités

[…]

Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital par incorporation des réserves (acquisition des actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux)

Le Conseil, faisant usage des pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 5 juin 2023 et conformément aux dispositions du plan d'attribution gratuite d'actions approuvé par le Conseil le 11 juillet 2023, décide que l'acquisition définitive de 17.728 actions gratuites attribuées le 11 juillet 2023 porte sur des actions ordinaires à émettre et que l'augmentation de capital correspondante sera réalisée par incorporation de réserves.

Le Conseil, agissant sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 177,28 € à 774.284,68 €, par incorporation d'une

Docusign Envelope ID: 6E33B697-32B4-4E5D-89AD-C9DFFCEBD174

somme de 177,28 € prélevée sur le compte de primes d'émission de la Société, qui s'élevait dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 475.962.404,54 euros.

Cette augmentation de capital est réalisée par création de 17.728 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux personnes listées en Annexe 1.

Le Conseil décide que ces actions ordinaires nouvelles seront entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits que les actions ordinaires anciennes, à compter de ce jour.

Constatation d'un exercice et du nouveau montant du capital social

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-149 du Code de commerce, le Conseil est appelé à constater la souscription d'actions nouvelles de la Société par un exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (ci-après « **BSPCE** »), réalisée au cours de la période allant du 1er janvier 2025 à la date de la présente réunion du Conseil.

Le Président remet aux membres du Conseil l'état de souscriptions des actions nouvelles et les bulletins de souscription correspondant dont il ressort que 23.097 nouvelles actions ont été souscrites.

Après avoir examiné ces documents, le Conseil constate : '

- l'exercice par plusieurs bénéficiaires de BSPCE émis par l'assemblée générale des actionnaires ;
- que 23.097 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune ont été émises, entraînant une augmentation du capital social de 230,97 euros ;
- que les 23.097 nouvelles actions ont été entièrement libérées, en numéraire ;
- que le capital social est porté de 774.284,68 euros à 774.515,65 euros.

Modification corrélative des statuts

Le Conseil, comme conséquence des décisions qui précèdent, décide de modifier l'article 6 – Capital social – Actions des statuts comme suit :

"*Le capital social de la Société est fixé à sept cent soixante-quatorze mille cinq cent quinze euros et soixante-cinq centimes (774.515,65 EUR).*

Il est divisé en soixante-dix-sept millions quatre cent cinquante et un mille cinq cent soixante-cinq (77.451.565) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et entièrement libérées."

[…]

Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, afin d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qui se révèleraient être utiles et/ou nécessaires, suite aux décisions prises lors de la présente réunion du Conseil.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le

Docusign Envelope ID: 6E33B697-32B4-4E5D-89AD-C9DFFCEBD174

Président et un administrateur.

Pour extrait certifié conforme
Le Directeur Général

Signed by:
Marc de Garidel
F6C484F12A6B414...

Le Directeur Général
Monsieur Marc de Garidel